



EMS LE NOUVEAU
PRIEURÉ

Répertoire d'informations utiles

Achat de vêtements

Deux ventes annuelles ont lieu au Nouveau Prieuré, l'une au printemps, l'autre en automne, afin que vous puissiez refaire votre garde-robe. Des sorties individuelles ou en petits groupes pour faire ces achats sont également possibles.

Alimentation personnelle

Pour votre information, L'EMS Le Nouveau Prieuré met à votre disposition un « petit » réfrigérateur dans votre appartement pour les produits frais comme les produits laitiers, charcuteries, etc. Pour les autres denrées alimentaires, biscuits, confiseries, chocolat, etc. vous pouvez les stocker dans votre chambre.

Allergies alimentaires

Nous tenons compte de vos allergies alimentaires sur la base du rapport médical qui est élaboré par votre médecin traitant. Cependant l'établissement est un lieu de vie où les visites et les rencontres sont quotidiennes, de ce fait nous ne pouvons contrôler la composition de tous les aliments ne provenant pas de la production de la cuisine de l'EMS en lien avec vos éventuelles allergies et/ou intolérances.

Allocation pour impotent

Vous pouvez demander une aide d'allocation pour impotent lorsque vous avez besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie. Le droit à une allocation pour impotent ne prend naissance généralement que si l'impotence a duré au moins une année sans interruption. Le formulaire ad hoc peut être demandé à l'Office cantonale des assurances sociales ou téléchargé sur le site internet www.ocas.ch.

Animation

Chaque jour des activités vous sont proposées. Des sorties sont aussi organisées tout au long de l'année.

Animaux

Il est éventuellement possible d'avoir votre animal favori au Nouveau Prieuré, la décision est prise de cas en cas.

Anniversaire

Une fois par mois, le repas d'anniversaire est concocté par notre cuisinier chef et organisé par l'animation. Vous y êtes convié le mois de votre anniversaire.

Argent

Afin d'éviter tout problème, nous vous recommandons de ne pas garder trop d'argent sur vous ou dans votre chambre, mais de le remettre à la réception qui le déposera dans la caisse de l'établissement. Vous pouvez retirer de l'argent sur votre propre compte de dépenses personnelles à la réception. Un relevé mensuel vous sera remis concernant vos retraits et vos dépenses directement payés sur votre compte.

Attitudes inappropriées

Dans le cadre de la mission de l'EMS Le Nouveau Prieuré, nous nous engageons à ce que vous soyez accompagné avec bienveillance et attention. S'il devait vous arriver de vous trouver dans une situation qui ne vous convienne pas, à plus forte raison, si elle se répétait, vous êtes invité à en faire part au directeur, à l'infirmier chef ou à toute autre personne de confiance de votre choix qui pourra relayer votre préoccupation. Nous traiterons ces échanges avec toute la confidentialité requise.

Aumônerie

Un service religieux est régulièrement organisé par chacune des deux aumôneries catholique et protestante. Il est fait appel à un représentant d'une autre confession si vous le demandez expressément.

Bijoux, objets de valeur

Il est recommandé de déposer vos bijoux et autres objets de valeur au coffre de l'établissement. A défaut, la direction décline toute responsabilité en cas de disparition notamment perte ou vol. En revanche, l'EMS est doté d'une assurance RC couvrant les dommages causés par le personnel ou un autre résidant.

Cadeaux

Le personnel de l'EMS n'a pas le droit d'accepter des cadeaux individuellement ou autre avantage de la part des résidants ou des familles. Il est préférable que vous marquiez votre reconnaissance par des attitudes bienveillantes et compréhensives. Cependant, nous comprenons qu'en certaines circonstances vous souhaitiez faire un geste à l'intention du personnel. Les dons faits sont distribués à l'ensemble du personnel.

Cafétéria

La cafétéria est ouverte toute la semaine du lundi au dimanche de 09h30 à 17h30.

Quotidiennement, un plat du jour vous est proposé. Pour vos commandes spéciales, le chef se tient à votre disposition.

Pour réserver une place d'invité lors d'un repas, veuillez téléphoner à la cafétéria avant 10h00 le jour même au 022 869 50 30.

Coiffeur

Si vous souhaitez avoir recours aux services de la coiffeuse, vous êtes invité à vous adresser à un collaborateur de l'étage.

Courrier

Votre courrier vous est remis tous les jours, excepté le samedi, où seuls les journaux sont distribués. Vous pouvez expédier vos envois en les déposant dans la boîte « réception/courrier à poster » située à la réception ou en les remettant à un collaborateur de l'étage.

Courtoisie

Les relations entre les personnes se doivent d'être empreintes de courtoisie et de respect mutuel. Ceci concerne tant les employés que les résidants.

Dentiste

Si vous souhaitez avoir recours aux services du dentiste, vous êtes invité à vous adresser à l'infirmier.

Doléances

A tout moment vous pouvez avoir besoin d'exprimer une plainte ou une réclamation.

Des échanges réguliers entre les résidents et la direction, les proches et la direction, des bilans d'accompagnement du résident ont lieu et sont des opportunités d'exprimer ce qui va bien et ce qui pourrait être amélioré.

Cela étant, le besoin de s'exprimer peut exister à tout moment et le directeur et les chefs de services se tiennent à votre disposition pour ce faire, n'hésitez pas à contacter la réception à ce sujet.

Une autre possibilité est de compléter le formulaire « amélioration – proposition » disponible à la réception.

En lisant ces lignes, vous aurez certainement compris que notre souhait est que vous puissiez être entendu le plus rapidement possible, que vous soyez résident ou proche.

Enfin, la directive « réclamation dans le secteur des établissements médico-sociaux », annexée au contrat d'accueil, explique la voie à suivre lorsqu'aucune solution n'a été jugée satisfaisante par la personne concernée.

Fumée

L'établissement est non-fumeur, les seuls endroits où les résidents peuvent fumer sont les loggias des appartements.

Internet / wifi

Un accès gratuit au wifi est disponible uniquement sur les étages. Il ne fonctionne pas à la cafétéria, au sous-sol ou au rez-de-chaussée du bâtiment. Pour y accéder il faut choisir « Guest Le Nouveau Prieuré ».

Intimité / lieu privatif

Votre chambre est votre lieu privatif, nous avons à cœur que vous puissiez ne pas y être dérangé dans le temps que vous souhaitez. Aussi, vous pouvez apposer sur la poignée extérieure de votre chambre la pancarte « intimité demandée, merci de respecter ».

Inventaire

Il n'est tenu aucun inventaire de votre mobilier. Chaque meuble est étiqueté à l'entrée.

Lieu de recueillement

Un lieu de recueillement est à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre famille et de vos proches.

Ce lieu est destiné à la méditation, à la prière et au recueillement silencieux, il est ouvert à tous de 07h00 à 20h45, il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment C à côté de la salle polyvalente. Par ailleurs, il est le lieu où se déroulent les cultes et les messes à votre attention.

Pédicure

Si vous souhaitez avoir recours aux services du pédicure, vous êtes invité à vous adresser à l'infirmier.

Photos

Afin d'illustrer les différents moments de vie en EMS, vous êtes amené à être photographié lors des activités, parfois entouré de vos proches, du personnel de l'établissement ou d'intervenants extérieurs.

Lorsque les photos sont exposées à l'intérieur de l'EMS ou dans le journal de l'établissement, aucune autorisation de publication n'est requise. Par contre, si celles-ci sont publiées à l'extérieur de l'établissement une autorisation vous sera demandée.

Produits d'hygiène

Les produits d'hygiène peuvent vous être fournis contre paiement. Ils peuvent être commandés auprès de la réception.

Protection des données

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à son ordonnance (OLPD).

Repas

Nous tenons compte de vos goûts et habitudes alimentaires et sommes à votre disposition pour tout changement.

Les repas sont pris en commun, dans les salles à manger des appartements ou en chambre :

- Le petit déjeuner : de 08h00 à 09h30 (07h45 en chambre)
- Le dîner : à 12h00 (11h45 en chambre)
- Le souper : à 18h30 (18h00 en chambre)

La liste des menus de toute la semaine est affichée dans l'appartement.

Les repas à la carte peuvent être commandés à l'avance ; ils sont facturés à part, ainsi que les boissons.

Répondant

Vous devez choisir dans votre famille et/ou vos proches un interlocuteur privilégié qui recevra les communications de l'établissement vous concernant. Celui-ci veillera, le cas échéant, à relayer ces informations.

Représentant thérapeutique et directives anticipées

La loi genevoise sur la santé, prévoit que toute personne peut désigner un représentant thérapeutique et / ou rédiger des directives anticipées.

Si vous n'en êtes plus capable, votre représentant thérapeutique est chargé de dialoguer avec les infirmiers afin que votre prise en soins respecte au mieux vos directives anticipées.

Référent des résidents

Un référent vous est attribué, il s'agit d'un collaborateur de l'appartement qui a pour mission de favoriser un dialogue continu entre vous, votre famille et l'EMS. Le rôle du référent est détaillé dans le document « vos personnes de référence » qui est affiché dans votre chambre.

Soins

Des infirmiers et des aides-soignants sont à votre disposition 24h sur 24h pour assurer les soins d'aide et d'accompagnement en collaboration avec votre médecin.

Soins palliatifs

La prise en soins globale de chacun des résidents respecte aussi bien les règles de médecine curative que celles de médecine palliative.

Curatelle

Toute information sur la procédure à suivre concernant une demande de mise sous curatelle se trouve sur le site internet www.ge.ch/protection_adultes/.

Vêtements

Les vêtements doivent être marqués à l'entrée, pour ce faire ils sont à remettre à un collaborateur de l'étage ou à la réception. Il n'est pas tenu d'inventaire des vêtements et la direction décline toute responsabilité en cas de disparition notamment perte ou vol.

Visite

Votre famille et vos proches sont parties prenantes à votre vie, les visites sont libres sans toutefois interférer avec les soins. Si vos proches souhaitent rencontrer une personne de l'équipe de soins, ils peuvent utiliser la sonnette au-dessus de votre lit.

Pour des raisons de sécurité, les ascenseurs ne descendent pas plus bas que le 1^{er} étage dès 20h30. Afin d'accéder à la sortie au rez-de-chaussée à partir de cette heure vous pouvez si :

- vous venez occasionnellement à ce moment-là vous faire accompagner par un collaborateur,
 - vous venez souvent à ce moment – là vous pouvez obtenir un badge auprès de la réception contre une caution de Fr. 25.-.
-